

---

## Maîtrise en gestion de projet

**3**

Directeur(trice): Darli Rodrigues Vieira  
CPCS - Gestion de projet  
819 376-5011, poste 3212

Bureau du registraire  
1 800 365-0922 ou 819 376-5045  
www.uqtr.ca

**2****4****9**

---

**Grade: Maîtrise en gestion de projet (M.G.P.)**

**Crédits: 45**

## Présentation

Le programme est offert conjointement par l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

### En bref

Pour permettre la réussite des projets, l'approche des problèmes doit être de plus en plus alignée avec ces changements dans l'environnement d'affaires. La gestion de projet moderne exige la conception et la mise en place d'une combinaison de stratégies, de méthodologies et d'outils pour garantir les livraisons selon les nouveaux besoins des clients.

La maîtrise en gestion de projet apporte la réponse adéquate aux besoins de formation des intervenants impliqués dans la conception et gestion de projets complexes et/ou de programmes.

L'objectif fondamental du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences professionnelles en gestion de projet complexe et de programme et d'approfondir et d'intégrer des connaissances reliées à ces domaines.

### Objectifs du programme

L'objectif fondamental du cheminement professionnel est de former des gestionnaires 3P (projet, programme, portefeuille) dotés d'une vision stratégique et intégrée du domaine, aptes à gérer stratégiquement et efficacement des projets, programmes et portefeuilles, de leur conception jusqu'à l'obtention des bénéfices.

Le profil s'adresse avant tout à des candidats désireux de développer leurs compétences professionnelles quel que soit le domaine d'application.

### Atouts UQTR

Les crédits acquis dans le cadre de la maîtrise en gestion de projet dans l'un des établissements partenaires peuvent être transférés de telle sorte que, dans le cas d'une mutation d'une région à l'autre, l'étudiant peut poursuivre son programme sans pénalité (cf. règles de transfert permanent d'étudiants).

### Particularités

Les crédits acquis dans le cadre de la maîtrise en gestion de projet dans l'un des établissements partenaires peuvent être transférés de telle sorte que, dans le cas d'une mutation d'une région à l'autre, l'étudiant peut poursuivre son programme sans pénalité (cf. règles de transfert permanent d'étudiants).

### La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site de L'école de gestion.

## Admission

### Trimestre d'admission et rythme des études

Automne et hiver.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

---

Conditions d'admission

## **Études au Québec**

Base universitaire

Détenir un baccalauréat ou l'équivalent obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou son équivalent.

Le candidat titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne de 2,8 à 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) verra son dossier étudié par le comité de programme. Des cours d'appoint pourraient être exigés.

Base expérience

Les candidats ne détenant pas de baccalauréat, mais possédant une accréditation professionnelle pertinente, les connaissances requises, une formation appropriée ou une expérience pertinente d'au moins sept ans en gestion de projet ou disposant d'au moins 10 ans d'expérience de gestion verront leur dossier étudié par le comité de programme. Des cours d'appoint pourraient être exigés.

Expérience pratique jugée pertinente

Cette condition signifie que le candidat est d'abord un gestionnaire en exercice directement impliqué dans l'élaboration ou la réalisation de un ou plusieurs projets ou programmes (industrie ou services, privé ou public).

Pourra aussi être considérée comme expérience pertinente, toute activité professionnelle qui se situe dans les domaines étroitement liés à celui de la gestion de projet.

Chaque candidat aura l'obligation de démontrer avec preuve à l'appui la pertinence de son expérience(voir la section pièces à joindre à la demande d'admission)

Posséder une connaissance adéquate de la langue dans laquelle le programme est offert conformément à la politique linguistique applicable.

Posséder une compréhension suffisante de l'anglais.

## **Études hors Québec**

Base études hors Québec

Etre détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un diplôme de master 1) ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission obtenu avec une moyenne d'au moins 12/20 ou son équivalent.

Le candidat titulaire d'un grade obtenu avec une moyenne de 11/20 à 12/20 verra son dossier étudié par le comité de programme. Des cours d'appoint pourraient être exigés.

Base expérience

Les candidats ne détenant pas de baccalauréat, mais possédant une accréditation professionnelle pertinente, les connaissances requises, une formation appropriée ou une expérience pertinente d'au moins sept ans en gestion de projet ou disposant d'au moins 10 ans d'expérience de gestion verront leur dossier étudié par le comité de programme. Des cours d'appoint pourraient être exigés.

Expérience pratique jugée pertinente

Cette condition signifie que le candidat est d'abord un gestionnaire en exercice directement impliqué dans l'élaboration ou la réalisation de un ou plusieurs projets ou programmes (industrie ou services, privé ou public).

Pourra aussi être considérée comme expérience pertinente, toute activité professionnelle qui se situe dans les domaines étroitement liés à celui de la gestion de projet.

Chaque candidat aura l'obligation de démontrer avec preuve à l'appui la pertinence de son expérience(voir la section pièces à joindre à la demande d'admission).

---

Posséder une connaissance adéquate de la langue dans laquelle le programme est offert conformément à la politique linguistique applicable.

Posséder une compréhension suffisante de l'anglais.

### **Modalités de sélection des candidatures**

Moyenne inférieure à 3.2 sur 4.3 ou 12/20

Dans de tels cas, le comité devra baser sa décision sur les critères tels que, l'expérience pertinente, la corrélation entre la formation antérieure du candidat et les objectifs du programme de maîtrise en gestion de projet, la motivation et les objectifs de carrière de l'individu.

## **Structure du programme et liste des cours**

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

### **Cours obligatoires (33 crédits)**

- MGP7060 Séminaire d'intégration - Projet
- MGP7112 Conception de projet
- MGP7121 Planification et contrôle opérationnels de projet
- MGP7130 Management des équipes de projet et de programme
- MGP7131 Standardisation et gestion de projet
- MGP7133 Management d'un projet
- MGP7201 Gestion des enjeux et des risques en management de projet complexe et de programme
- MGP7202 Management stratégique de projet et de programme
- MGP7301 Organisation et pilotage de portefeuille de projet
- MGP7302 Leadership d'organisation gérée en mode projet
- MGP7303 Gouvernance et alignement stratégique de portefeuille de projets

### **Cours optionnels (6 crédits)**

#### **Un cours parmi les suivant (3 crédits) :**

- MGP7203 Séminaire d'intégration projet complexe et programme
- MGP8901 Stage pratique I

#### **Un cours parmi les suivants (3 crédits) :**

- MGP7304 Séminaire d'intégration d'un portefeuille de projets
- MGP8902 Stage pratique II

### **Cours complémentaires (6 crédits)**

Sur approbation du directeur de comité de programme, l'étudiant choisit deux cours de deuxième cycle en gestion de projet, en finance, en management ou dans tout autre domaine jugé pertinent.

## **Autres renseignements**

### **Équivalences et reconnaissance des acquis**

Reconnaissance d'acquis et exemptions :

Note : les candidats disposant d'une accréditation professionnelle pertinente et d'une expérience professionnelle importante pourraient se voir exemptés d'une partie des cours du niveau 1. Le processus de reconnaissance des acquis est fixé par le comité de programme selon les modalités de chacun des établissements.

Le cours Séminaire d'intégration I ne peut être visé par une exemption ou une reconnaissance des acquis.

---

Le candidat ayant complété un programme court de deuxième cycle en gestion de projet avec une moyenne cumulative étale ou supérieure à 3,0 sur 4,3, ou le candidat ayant complété un DESS en gestion de projet avec une moyenne étale ou supérieure à 2,7 sur 4,3, se voit reconnaître tous les cours réussis dans le cadre de ces programmes. Pour bénéficier de la reconnaissance d'acquis, chacun des cours doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à B-.